



Numéro de l'acte	2024-33-STDB
Motif de décision	Prise de décision
Motif de l'acte	17/04/2024
Date de réception préfecture	17/04/2024

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

### QUESTION N°2024-33

**ENVIRONNEMENT : DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Francis PRED'HOMME

Conseiller délégué, Espaces verts & naturels – Protection de la biodiversité

**Le conseil municipal,**

**Considérant** que Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la sécurité des personnes, que sur la biodiversité.

**Considérant** que la présence du Frelon Asiatique et son développement rapide sur le territoire de la commune sont avérés et que le coût de la destruction d'un nid peut être onéreux.

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : PARTICIPE** financièrement aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques comme suit :

- Les bénéficiaires de l'aide seront les habitants de la commune, un justificatif de domicile pourra être demandé. Les nids de frelons asiatiques devront être situés sur le domaine privatif.
- Un référent mairie sera désigné et une adresse mail sera créée [biodiversite@ville-arques.fr](mailto:biodiversite@ville-arques.fr) pour le signalement de nids de frelons asiatiques en activité.
- En cas de confirmation d'un nid de frelons asiatiques, le référent mairie transmettra au demandeur une liste d'entreprises professionnelles ayant signé au préalable une charte de bonnes pratiques avec la mairie.
- Le demandeur devra signer une convention de prise en charge partielle de destruction de nids de frelons asiatiques avec la mairie pour une durée d'un an en respectant les conditions. Il nous donnera un RIB pour les modalités de paiement et recevra un exemplaire de la convention signée.
- Le montant de l'aide sera de 50 % pour les prestations inférieures ou égales à 100 euros TTC correspondant aux nids primaires les premiers de la saison. Au-delà de 100 euros TTC, le plafond de l'aide versée sera de 100 euros pour le traitement des nids secondaires sans le retrait du nid. 1 piège sélectif type Japeprode sera offert pour tout traitement avec retrait du nid.
- Le référent mairie remplira une fiche de suivi de destruction d'un nid de frelons asiatiques pour s'assurer de la bonne exécution et le classera dans les pièces justificatives pour l'aide financière. Le demandeur devra payer la facture de l'intervention à l'entreprise une fois la prestation réalisée.
- La collectivité procédera au versement de l'aide financière sur présentation de la facture acquittée adressée sur l'adresse électronique [biodiversite@ville-arques.fr](mailto:biodiversite@ville-arques.fr) pour que le demandeur puisse recevoir le montant défini.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

**ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense au budget 2024 et suivant



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

**Affiché le 17 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.**

**Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables 25
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES  
Le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,  
Francis PRED'HOMME

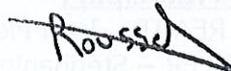
Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture

le **17 AVR 2024** et publication ou  
notification le **17 AVR 2024**

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

**Affiché le 17 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :**

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.**

**Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.**